



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 avril 2023  
Français  
Original : anglais

## Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement

Treizième session

3-6 avril 2023

### Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement sur les travaux de sa treizième session

*Rapporteur par intérim* : M. Tomáš Grünwald (Slovaquie)

#### I. Organisation de la session

##### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a tenu sa treizième session de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 3 au 6 avril 2023. Il a tenu sept séances.
2. La session a été ouverte par le Président temporaire du Groupe de travail, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

##### B. Participation

3. Des représentantes et représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la session. Étaient également présents des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG). On trouvera la liste des participants à l'adresse : <http://social.un.org/ageing-working-group/thirteenthsession.shtml>.

##### C. Élection du Bureau

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 avril, le Groupe de travail a passé en revue les nominations concernant son bureau et élu par acclamation María del Carmen Squeff (Argentine) à la présidence et Maria Roseny Baltazar Fangco (Philippines), Tomáš Grünwald (Slovaquie) et Béatrice Maillé (Canada) à la vice-présidence. Le Groupe a été informé que M. Grünwald assurerait les fonctions de rapporteur jusqu'à la nomination d'un(e) rapporteur(euse).



5. La composition du Bureau de la treizième session du Groupe de travail était la suivante :

*Présidente :*

María del Carmen Squeff (Argentine)

*Vice-Présidentes :*

Maria Roseny Baltazar Fangco (Philippines)

Béatrice Maillé (Canada)

*Vice-Président et rapporteur par intérim :*

Tomáš Grünwald (Slovaquie)

## **D. Ordre du jour et organisation des travaux**

6. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 avril, le Groupe de travail a examiné et adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote [A/AC.278/2023/1](#). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Participation des institutions nationales de défense des droits humains aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
4. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement.
5. Mesures visant à mieux promouvoir et protéger les droits fondamentaux et la dignité des personnes âgées.
6. Suite à donner à la résolution [77/190](#) : mesures visant à mieux promouvoir et protéger les droits humains et la dignité des personnes âgées : pratiques optimales, enseignements tirés de l'expérience, dispositions qui pourraient figurer dans un instrument juridique multilatéral et recensement des domaines et des questions pour lesquels il est nécessaire de prendre des mesures de protection supplémentaires.
7. Questions diverses.
8. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session.
9. Adoption du rapport.

7. À la même séance, le Groupe de travail a examiné et approuvé le projet d'organisation des travaux de sa treizième session, qui avait été présenté dans le document [A/AC.278/2023/CRP.1](#). Les représentants de la Fédération de Russie, de l'Égypte et du Cameroun ont fait des déclarations.

## **E. Participation des institutions nationales de défense des droits humains aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement**

8. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 avril, le Groupe de travail a été informé de la participation de 15 institutions nationales de défense des droits humains aux travaux de sa treizième session, conformément à la décision 7/1 sur les modalités de participation de ce type d'institutions (voir [A/AC.278/2016/2](#), par. 10).

## **F. Participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement**

9. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 avril, le Groupe de travail a décidé que les 17 ONG ci-après pourraient participer à ses travaux :

Unprivileged To The Humanitarian Action Need (UTTHAN)

Ageless Inspiration Charitable Organisation

Modern Thinkers Foundation (MTF)

COTA Australia

National Pensioners Federation

SAGE (Services and Advocacy for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Elders)

Relationships Australia

Commonwealth Association for the Ageing – CommonAge

Elder Abuse Prevention Ontario (EAPO)

RTOERO

Council of Senior Citizens' Organizations of British Columbia (COSCO BC)

Samson Institute For Ageing Research (SIFAR)

Women Working Group (WWG)

HelpAge DRC

Mission to Elderlies Foundation

Association for Aging Studies (SENEX)

National Association of Federal Retirees

## **G. Documentation**

10. La liste des documents dont le Groupe de travail était saisi à sa treizième session peut être consultée à l'adresse : <http://social.un.org/ageing-working-group/thirteenthsession.shtml>.

## **II. Mesures visant à mieux promouvoir et protéger les droits fondamentaux et la dignité des personnes âgées**

11. Le Groupe de travail a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 3 avril 2023, et y a consacré un débat général.

12. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 3 avril, le Groupe de travail a entamé le débat général sur ce point et a entendu les déclarations des représentantes et représentants de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Chili (au nom du Groupe des Amis des personnes âgées), de l'Union européenne, du Portugal (au nom du Groupe restreint LGBTI), du Canada, du Kenya, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Barbade, de la Slovaquie, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Brésil et de l'Inde, et a pris connaissance des déclarations préenregistrées des représentants de la Türkiye, du

Bélarus, de la Fédération de Russie, du Pérou, du Guatemala, d'Israël, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine et de la Colombie.

13. À sa deuxième séance, le 3 avril, le Groupe de travail a poursuivi son débat général et a entendu les déclarations des représentantes et représentants de la Slovaquie, de l'Équateur, du Kirghizistan, de la République dominicaine, de la Grèce, du Népal, de Sri Lanka, de la Tunisie, de l'Égypte, du Yémen, de la Namibie, de la Côte d'Ivoire, du Myanmar, du Bangladesh, des Philippines, du Sénégal, du Monténégro, de l'Espagne, du Nigéria, de la Chine, de la Thaïlande, du Japon, du Maroc, de la Géorgie, de la Malaisie, du Qatar, de la Colombie, de Malte, du Paraguay, de l'Algérie, du Viet Nam, de l'Italie, du Mexique, de l'Ukraine et de l'Éthiopie, ainsi que celle de l'Observateur du Saint-Siège. En outre, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des institutions nationales de défense des droits humains de la République de Corée, de la Pologne et de la Géorgie et par les représentantes et représentants des ONG suivantes : 2 Young 2 Retire, Older Persons Advocacy Network, International Association of Homes and Services for the Ageing, Mission to Elderlies Foundation, SAGE (Services and Advocacy for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Elders), Age International (Royaume-Uni) et International Network for the Prevention of Elder Abuse. Le Groupe de travail a visionné la déclaration préenregistrée du représentant de l'ONG AGE Platform Europe.

### **III. Suite à donner à la résolution 77/190 : mesures visant à mieux promouvoir et protéger les droits humains et la dignité des personnes âgées : pratiques optimales, enseignements tirés de l'expérience, dispositions qui pourraient figurer dans un instrument juridique multilatéral et recensement des domaines et des questions pour lesquels il est nécessaire de prendre des mesures de protection supplémentaires**

14. Le Groupe de travail a examiné le point 6 de l'ordre du jour à ses 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 4 et 5 avril 2023.

#### **Débat interactif sur la suite à donner à la résolution 77/190 et le suivi des domaines d'action de la douzième session – débat sur les contributions normatives**

15. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi d'un document soumis par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) intitulé « Substantive inputs in form of normative content for the development of a possible international standard on the focus areas “contribution of older persons to sustainable development” and “economic security” » (A/AC.278/2023/CRP.2).

16. À sa troisième séance, le 4 avril, après avoir entendu une présentation du chef du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du HCDH sur ses domaines d'action intitulés « contribution des personnes âgées au développement durable » et « sécurité économique », le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur ces domaines d'action et a entendu les présentations des intervenantes et intervenants suivants : l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, Claudia Mahler ; la Commissaire aux droits des personnes handicapées et aux droits des personnes âgées d'Éthiopie, Rigbe Gebrehawaria ; le Professeur de droit international et de droits de l'homme à

l'Université de Nouvelle-Galles du Sud en Australie, Andrew Byrnes ; et la Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'association Uganda Reach the Aged, Rosemary Bongole Nakasinde.

17. Le Groupe de travail a ensuite tenu un débat interactif, au cours duquel les participantes et participants ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, du Maroc, de l'Argentine et de la République dominicaine. En outre, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des institutions nationales de défense des droits humains des Philippines et de la Pologne et par les représentantes et représentants des ONG suivantes : National Association of Community Legal Centres (Australie), International Longevity Centre Global Alliance, Human Rights Watch, AGE Platform Europe, Agewell Foundation, Older Persons Advocacy Network, Age International (Royaume-Uni), AARP et International Federation on Ageing.

### **Débat interactif sur le droit à la santé et l'accès aux services de santé**

18. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi d'un document soumis par le HCDH intitulé « Substantive inputs on the focus area “Right to health and health services” » ([A/AC.278/2023/CRP.3](#)).

19. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 4 avril, après avoir entendu une présentation de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à New York sur son domaine d'action intitulé « droit à la santé et accès aux services de santé », le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur ce domaine d'action et a entendu les présentations des intervenantes et intervenants suivants : la Ministre des personnes âgées du Canada, Kamal Khera ; le Directeur d'hôpital, Sous-Directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées au Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées (France), Arnaud Flanquart ; le Directeur du Département du développement des programmes et des affaires internationales du Comité national sur le vieillissement (Chine), Li Zhihong ; et la première Défenseuse publique adjointe (Géorgie), Tamar Gvaramadze.

20. Le Groupe de travail a ensuite tenu un débat interactif, au cours duquel les intervenantes et intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants de l'Argentine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Maroc, de la Fédération de Russie, du Pérou, de l'Inde et du Kenya. En outre, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des institutions nationales de défense des droits humains de l'Allemagne et de l'Éthiopie et par les représentants des ONG suivantes : Association camerounaise pour la prise en charge de la personne âgée, International Longevity Centre(Canada), Saint Elizabeth Health Care, HelpAge Deutschland, Nsindagiza Organization, HelpAge International, International Medical Crisis Response Alliance, HelpAge Canada, International Association for Hospice and Palliative Care, International Network for the Prevention of Elder Abuse, International Longevity Center Global Alliance, National Association of Federal Retirees, Amnesty International, Mission to Elderlies Foundation, 2 Young 2 Retire et National Association of Community Legal Centres (Australie).

### **Débat interactif sur l'inclusion sociale**

21. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi d'un document soumis par le Département des affaires économiques et sociales intitulé « Substantive inputs on the focus area “social inclusion” » ([A/AC.278/2023/CRP.4](#)).

22. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 5 avril, après avoir entendu une présentation de la Chef du Service de l'inclusion et de la participation sociales du Département des affaires

économiques et sociales sur son domaine d'action intitulé « inclusion sociale », le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur ce domaine d'action et a entendu les présentations des intervenantes et intervenants suivants : l'Ambassadeur et ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (Canada), Ovide Mercredi<sup>o</sup>; et la Directrice du réseau Middle East and North Africa Research on Ageing Healthy, Shereen Hussein.

23. Le Groupe de travail a ensuite tenu une discussion interactive, au cours de laquelle les intervenantes et intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants d'El Salvador, de la Chine, de l'Argentine, de l'Allemagne, du Canada, de l'Égypte, de l'Inde et de l'Iran (République islamique d'). En outre, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des institutions nationales de défense des droits humains de la Géorgie, du Guatemala et de la Pologne et par les représentantes et représentants des ONG suivantes : Federación Iberoamericana de Asociaciones de Personas Adultas Mayores, HelpAge Deutschland, AGE Platform Europe, International Association of Homes and Services for the Ageing, Older Persons Advocacy Network, International Longevity Center Global Alliance, Pallium India, Elder Abuse Prevention Ontario, International Network for the Prevention of Elder Abuse, Agewell Foundation, National Association of Federal Retirees (Association nationale des retraités fédéraux) et Josef und Luise Kraft-Stiftung (Fondation Josef et Luise Kraft).

#### **Débat interactif sur le renforcement de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées**

24. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 5 avril, après avoir entendu une déclaration de la Présidence, le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur ce domaine d'action et a entendu les présentations des intervenantes et intervenants suivants : la Chef de la Division de la politique internationale sur les personnes âgées et l'inclusion au Ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse (Allemagne), Nicole Zündorf-Hinte ; le Directeur adjoint de la Division de la politique des seniors au Ministère de la santé et des affaires sociales (République de Corée), Lee Taegyeong ; le Secrétaire national des droits des personnes âgées au Ministère des droits de l'homme et de la citoyenneté (Brésil), Alexandre Da Silva ; l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, Claudia Mahler ; et la Présidente de la Sous-Commission des droits fondamentaux des personnes âgées, Comité des ONG sur le vieillissement (Genève), Silvia Perel-Levin.

25. Le Groupe de travail a ensuite tenu un débat interactif, au cours duquel les intervenantes et intervenants ont répondu aux observations et aux questions des représentants du Brésil, de la Malaisie, du Chili, de l'Argentine, du Pérou et de la République dominicaine. En outre, des déclarations ont été faites par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, par les représentantes et représentants des institutions nationales de défense des droits humains de la République de Corée (s'exprimant également au nom d'autres institutions nationales de défense des droits humains) et de l'Allemagne et par les représentantes et représentants des ONG suivantes : Japan Support Center for Activity and Research for Older People, National Association of Community Legal Centres (Australie), International Association of Homes and Services for the Ageing, HelpAge International, International Longevity Centre Canada, HelpAge Canada, SAGE (Services and Advocacy for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Elders), Agewell Foundation, Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées, Human Rights Watch, Age International et The Aged-care Rights Service (Senior Rights Service).

## IV. Questions diverses

26. Le Groupe de travail a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 6 avril.

27. À la même séance, après une déclaration de la Présidence, le représentant du Chili a fait une déclaration au cours de laquelle il a présenté un projet de décision intitulé « Recensement d'éventuelles lacunes dans la protection des droits humains des personnes âgées et moyens de les combler » (A/AC.278/2023/L.1/Rev.1), qui a été révisé oralement.

28. À la même séance également, le Groupe de travail a été informé que le projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

29. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Belgique, du Portugal, de l'Union européenne, de la France, de l'Autriche, du Nigéria, du Brésil, du Sénégal et de l'Éthiopie ainsi que par l'Observateur du Saint-Siège. En outre, des déclarations ont été faites par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme et par les représentantes et représentants des ONG suivantes : 2 young 2 retire, Age International, International Longevity Centre (ILC) Canada et AGE Platform Europe.

30. Toujours à la même séance, le Groupe de travail a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement, qui se lit comme suit :

### Décision 13/1

#### **Recensement d'éventuelles lacunes dans la protection des droits humains des personnes âgées et moyens de les combler**

Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, rappelant la résolution 77/190 de l'Assemblée générale du 15 décembre 2022 et le paragraphe 28 de la résolution 65/182 du 21 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour mieux protéger les droits humains des personnes âgées en examinant le cadre international qui les régit afin d'y déceler d'éventuelles lacunes et de trouver les moyens de les combler, notamment en étudiant, le cas échéant, la possibilité de mettre en œuvre d'autres instruments et d'autres mesures, ayant examiné les domaines pertinents de la protection des droits humains des personnes âgées, notamment « égalité et non-discrimination » et « violence, abandon ou maltraitance » à sa huitième session, « autonomie et indépendance » et « soins de longue durée et soins palliatifs » à sa neuvième session, « protection et sécurité sociales (y compris protection sociale minimale) » et « enseignement, formation, éducation permanente et renforcement des capacités » à sa dixième session, « accès à la justice » et « droit au travail et accès au marché du travail » à sa onzième session, « sécurité économique » et « contribution des personnes âgées au développement durable » à sa douzième session et « droit à la santé et accès aux services de santé » et « inclusion sociale » à sa treizième session, et considérant « la participation à la vie publique et aux prises de décision » et « l'accessibilité, les infrastructures et l'habitat (transports, logement et accès) » à sa quatorzième session :

a) Prie la présidence du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement de désigner deux cofacilitateurs, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2023, l'un d'un pays développé, l'autre d'un pays en développement, qui collaboreraient avec le Bureau afin de faciliter l'examen du cadre international régissant actuellement les

droits humains des personnes âgées, de déceler d'éventuelles lacunes dans la protection desdits droits et de trouver les moyens de combler ces lacunes, et invite les deux cofacilitateurs à tenir, entre ses treizième et quatorzième sessions, des réunions intergouvernementales informelles, ouvertes, transparentes et inclusives avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des membres d'institutions spécialisés et des observateurs auprès de l'Assemblée générale et de collaborer à cette occasion avec des représentants d'institutions nationales des droits humains et d'organisations non gouvernementales et, dans le cadre du mandat de celle-ci, avec l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ;

b) Prie les cofacilitateurs de présenter des propositions de recommandation, négociées sur le plan intergouvernemental, ayant trait au cadre international qui régit actuellement les droits humains des personnes âgées, aux éventuelles lacunes dans la protection desdits droits et aux meilleurs moyens de combler ces lacunes, propositions qu'il examinera à sa quatorzième session et dont l'Assemblée générale sera saisie à des fins d'examen conformément à la résolution 77/190.

31. Après l'adoption, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Canada, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovénie, de l'Argentine et de la République dominicaine. En outre, des déclarations ont été faites par le représentant de l'institution nationale de défense des droits humains des Philippines et par les représentantes et représentants des ONG suivantes : Japan Support Center for Activity and Research for Older People, International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA) et Mission to Elderlies Foundation.

## V. Résumé des points clés des débats, établi par la Présidence

32. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 6 avril, le Groupe de travail a examiné et décidé de faire figurer, dans le rapport sur les travaux de la session, un résumé des points clefs des débats établi par la Présidence, lequel est reproduit ci-après.

### Introduction

La treizième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a débuté par l'élection du Bureau. Le Groupe de travail a élu par acclamation María del Carmen Squeff (Argentine) à la présidence et Maria Roseny Baltazar Fangco (Philippines), Tomáš Grünwald (Slovaquie) et Béatrice Maillé (Canada) à la vice-présidence. En outre, il a été informé que M. Grünwald assurerait les fonctions de rapporteur jusqu'à la nomination d'un(e) rapporteur(euse).

La séance d'ouverture de la treizième session a été présidée par la Présidente du Groupe de travail. Elle a débuté par mes remarques de bienvenue, suivies par les remarques liminaires du Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, Csaba Kőrösi (en personne) ; les remarques liminaires du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Li Junhua (en personne) ; et enfin les remarques liminaires du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Volker Türk (dans une vidéo préenregistrée).

J'exprime ma plus sincère gratitude à toutes les autorités pour leur participation et le message puissant qu'elles ont délivré au cours de cette séance. Ce fut un honneur pour le Groupe de travail de compter sur leur présence à sa treizième session.

Le Groupe de travail a ensuite adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la treizième session. On notera qu'il a organisé ses travaux conformément à la



décision orale qu'il avait adoptée lors du débat sur les prochaines étapes tenu en avril 2022, à la douzième session.

Durant la période intersession, le Bureau a proposé l'organisation des travaux suivante : un débat général sur le thème « mesures visant à renforcer la promotion et la protection des droits fondamentaux et de la dignité des personnes âgées » ; une table ronde suivie d'un débat interactif sur les éléments normatifs pouvant être déduits de l'examen des domaines thématiques à la douzième session (« contribution des personnes âgées au développement durable » et « sécurité économique ») ; un débat interactif sur le renforcement de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées ; deux tables rondes suivies de débats interactifs sur les domaines thématiques « droit à la santé et accès aux services de santé » et « inclusion sociale »<sup>1</sup> ; et un débat sur les prochaines étapes.

Durant l'intersession, j'ai demandé aux membres du Groupe de travail (États Membres et États observateurs) et à d'autres parties prenantes (institutions nationales des droits de l'homme, organisations intergouvernementales, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales) de soumettre des contributions de fond relatives aux deux domaines thématiques choisis pour la treizième session en s'aidant de deux questionnaires élaborés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département des affaires économiques et sociales. Le Groupe de travail a reçu les contributions suivantes sur les domaines thématiques de la treizième session : a) « droit à la santé et accès aux services de santé » : 20 États Membres, 21 institutions nationale de défense des droits humains, 8 entités des Nations Unies et 28 ONG accréditées ; b) « inclusion sociale » : 23 États Membres, 21 institutions nationales des droits de l'homme, 9 entités des Nations Unies et 32 ONG accréditées.

À partir des nombreuses contributions reçues, le Bureau, par l'intermédiaire du HCDH et du Département des affaires économiques et sociales, a établi un document de séance pour chaque débat interactif sur les domaines thématiques, synthétisant les contributions et mettant en relief les tendances et les points communs relevés dans les réponses aux questionnaires. Je tiens à remercier tout particulièrement le Département des affaires économiques et sociales et le HCDH pour la préparation de ces documents, qui ont permis d'orienter les débats interactifs et qui peuvent être consultés sur le site Web du Groupe de travail.

Par ailleurs, conformément à la décision prise par le Bureau durant l'intersession, le Groupe de travail a tenu à sa treizième session une table ronde et un débat interactif sur les éléments normatifs envisageables pour répondre aux problématiques soulevées dans les deux domaines thématiques de la douzième session, « contribution des personnes âgées au développement durable » et « sécurité économique ».

À cet égard, j'ai demandé durant l'intersession aux membres du Groupe de travail et à d'autres parties prenantes de soumettre des contributions normatives en s'aidant de deux questionnaires mis au point par le HCDH et le Département des affaires économiques et sociales. Le Groupe de travail a reçu des contributions de la part de 13 États Membres et États observateurs, de 13 institutions nationales des droits de l'homme, de 4 entités des Nations Unies et de 10 ONG accréditées, sur le domaine thématique « contribution au développement durable », ainsi que de 14 États

---

<sup>1</sup> Durant le débat sur les prochaines étapes tenu à sa septième session, le Groupe de travail a décidé de consacrer ses futures sessions aux problèmes particuliers qui empêchaient les personnes âgées de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux. Une liste des sujets que ses membres ont proposé d'aborder figure au paragraphe 29 du rapport sur les travaux de la septième session (A/AC.278/2016/2, par. 29).

Membres et États observateurs, de 13 institutions de défense droits humains, de 4 entités des Nations Unies et de 13 ONG accréditées, sur le domaine thématique « sécurité économique ».

À partir de ces contributions et par l'intermédiaire du HDCH et du Département des affaires économiques et sociales, le Bureau a élaboré deux documents de séance destinés à orienter le débat interactif sur les éléments normatifs.

Après avoir adopté l'ordre du jour et le programme de travail, le Groupe de travail a examiné la question des modalités de travail pour la treizième session : toutes les réunions devaient se tenir en présentiel. Pour le débat général, les intervenantes et intervenants ont été invités à indiquer s'ils souhaitaient faire leurs remarques en personne ou par déclaration vidéo préenregistrée. Les déclarations écrites, y compris pour les déclarations vidéo préenregistrées, devaient être soumises à [estatements@un.org](mailto:estatements@un.org). Les débats interactifs et le débat sur les prochaines étapes devaient se dérouler uniquement en présentiel. La durée des déclarations faites par les États Membres en leur nom propre, ainsi que celles des représentantes et représentants des institutions nationales des droits de l'homme de catégorie A et des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et des organisations précédemment accréditées, serait limitée à trois minutes, tandis que celle des déclarations faites au nom de groupes d'États serait limitée à cinq minutes.

Ayant adopté les modalités de travail de sa treizième session, le Groupe de travail a examiné la question de la participation à ses travaux des institutions nationales des droits de l'homme de catégorie A<sup>2</sup>. Conformément à la décision 7/1<sup>3</sup> du Groupe de travail sur les modalités de participation des institutions nationales des droits de l'homme à ses travaux (voir [A/AC.278/2016/2](#), par. 10), adoptée à la première séance de sa septième session, le 12 décembre 2016, les demandes d'accréditation de 15 institutions de ce type ont été distribuées aux États Membres par le Secrétariat, trois semaines avant le début de la douzième session.

Le Groupe de travail a décidé d'appliquer l'arrangement proposé par son ancien Président (voir [A/AC.278/2016/2](#), par. 29), qui prévoyait que les institutions nationales des droits de l'homme accréditées pouvaient occuper leur propre siège aux côtés des États Membres et observateurs, intervenir, sans droit de vote, au titre de tous les points de l'ordre du jour et également présenter des contributions écrites au titre de tous les points.

Je tiens à remercier les institutions nationales des droits de l'homme de catégorie A de leur participation active et de leur contribution constructive aux débats et aux activités du Groupe de travail. De fait, le Groupe a continué de renforcer la participation de ces institutions à ses travaux, conformément au mandat que lui avait confié l'Assemblée générale dans sa résolution [72/181](#) relative aux « Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme ».

Le Groupe de travail a ensuite approuvé la participation à ses travaux des ONG qui n'étaient pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui souhaitaient être accréditées. Il a reçu 17 demandes, soumises conformément aux modalités de participation des ONG à ses travaux adoptées à sa session

---

<sup>2</sup> Les institutions nationales des droits de l'homme qui respectent pleinement les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution [48/134](#), se voient accorder le statut d'institution de catégorie A par le Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme.

<sup>3</sup> Contenu dans la section E du rapport du groupe de travail sur sa septième session ([A/AC.278/2016/2](#)).

d'organisation en 2011 (voir [A/AC.278/2011/2](#), par. 8). Le Groupe de travail a approuvé par consensus la participation des 17 ONG.

### **Débat général**

Par la suite, à sa première séance, le 3 avril 2023 au matin, le Groupe de travail a tenu son débat général. Je souhaite prendre acte du fait que les représentantes et représentants de nombreux États Membres et États observateurs, ainsi que de groupes d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme, d'organisations intergouvernementales et d'ONG ont participé activement au débat, ce dont je me félicite.

À sa deuxième séance, dans l'après-midi du 3 avril, le Groupe de travail a poursuivi son débat général. Je tiens à souligner la participation au débat général de 3 ministres, 4 vice-ministres, 8 représentantes et représentants des capitales, 20 représentantes et représentants permanents auprès de l'ONU, 2 chargés d'affaires et 8 représentantes et représentants permanents adjoints ainsi que 9 autres représentantes et représentants et 1 représentant d'un État observateur.

Au cours des interventions, les délégations ont reconnu la pertinence du Groupe de travail et ont exprimé leur soutien à ses travaux. Elles ont également souligné qu'il importait de faire progresser la mise en œuvre de mesures concrètes pour renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, tout en exprimant leur soutien aux travaux du Groupe de travail et leur volonté d'y participer activement.

Lors du débat général, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de prendre en compte la tendance démographique mondiale au vieillissement de la population, tout en reconnaissant l'importance du rôle que jouent les personnes âgées dans la société. À cet égard, elles ont insisté sur la nécessité d'autonomiser pleinement les personnes âgées pour qu'elles puissent être des forces motrices du changement et de promouvoir leur participation pleine et entière pour qu'elles soient en mesure d'apporter cette contribution.

Certains États Membres ont souligné combien la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait creusé les inégalités existantes en exacerbant l'âgisme, la violence, la négligence et les mauvais traitements ainsi que les formes multiples et croisées de discrimination dont étaient victimes les personnes âgées. Parmi les défis auxquels étaient confrontées les personnes âgées, les délégations ont mentionné l'isolement, la solitude, l'accès à la santé pour le diagnostic et le traitement, la sécurité financière et l'autonomie. Certains États Membres ont évoqué la situation des personnes âgées dans le contexte des conflits armés, notamment la situation en Ukraine, et exprimé leur solidarité avec ces populations.

Les États Membres ont insisté sur l'importance des politiques publiques visant à pallier les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées, dans le cadre de leurs priorités nationales. Ils ont décrit leur législation nationale et présenté les mesures et les politiques mises en œuvre au niveau national pour faire progresser la protection des droits et du bien-être des personnes âgées. À cet égard, un grand nombre de délégations ont mis en avant les pratiques et stratégies nationales relatives à la protection sociale et à l'accès aux services de santé ainsi qu'à la promotion du vieillissement actif et de la sécurité économique.

Plusieurs États Membres et la plupart des autres participants ont indiqué que le système actuel ne couvrait les droits fondamentaux des personnes âgées que de manière fragmentée et incohérente, dans les textes législatifs comme dans la pratique, et insisté sur la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant pour combler expressément les lacunes juridiques existantes et pour protéger pleinement ces droits.

Au niveau régional, certains États Membres ont évoqué l'importance de la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées pour mieux protéger leurs droits fondamentaux. Des délégations ont mentionné le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique.

D'autres États Membres ont rappelé l'importance du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui présentait la marche à suivre pour promouvoir la prise en compte de l'âge dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, et indiqué qu'il fallait continuer d'améliorer l'application du cadre juridique international existant.

Certaines délégations ont évoqué l'importance de la participation et de la contribution de toutes les parties prenantes et se sont félicitées du fait que les ONG et les institutions nationales des droits de l'homme aient été pleinement associées aux travaux de la treizième session du Groupe de travail.

Après le débat général, le Groupe de travail a tenu une table ronde interactive sur l'apport normatif des domaines thématiques de la treizième session, à savoir la « contribution des personnes âgées au développement durable » et la « sécurité économique » ; un débat interactif sur le « renforcement de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées » ; deux tables rondes suivies de débats interactifs sur les thèmes « droit à la santé et accès aux services de santé » et « inclusion sociale » ;

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude aux participantes et participants aux tables rondes ainsi qu'aux animatrices et animateurs, dont les interventions d'une qualité et d'un intérêt remarquables ont nourri un débat fructueux entre les membres, ce qui a permis au Groupe de travail de progresser dans l'accomplissement de son mandat de renforcement de la protection des droits humains des personnes âgées. Parmi les participantes et participants aux tables rondes figuraient des représentants des gouvernements nationaux, du HCDH, des institutions nationales des droits de l'homme et des ONG ainsi que l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

Je tiens à féliciter le Bureau des efforts qu'il a déployés pour constituer les différentes tables rondes, en accordant une attention particulière à l'équilibre géographique, à la parité des genres et à la diversité des parties prenantes, de manière à enrichir les discussions de fond tout au long de la session.

Chaque débat a été précédé d'une table ronde au cours de laquelle diverses parties prenantes ont fait des exposés en rendant compte de leurs réflexions selon différents points de vue, à savoir les droits de l'homme, le droit international des droits de l'homme en vigueur, les expériences nationales et régionales, les mandats particuliers relatifs aux droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme.

Chaque table ronde a été suivie d'un débat interactif, qui a rassemblé toutes les parties prenantes et s'est appuyé sur les documents de séance dans lesquels le HCDH et le Département des affaires économiques et sociales avaient fait la synthèse des principales tendances et des points communs se dégageant des contributions reçues avant la session.

### **Suivi des domaines thématiques de la douzième session – Débat sur les contributions normatives**

Après le débat général, le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur les contributions normatives concernant les domaines thématiques de la douzième

session<sup>4</sup>. L'objectif du dialogue interactif était de poursuivre la réflexion sur les discussions tenues lors de la douzième session sur les domaines thématiques « contribution des personnes âgées au développement durable » et « sécurité économique » du point de vue de l'établissement de normes. Le document de travail (A/AC.278/2023/CRP.2) établi et présenté par le HCDH a mis en évidence les lacunes du cadre international actuel des droits de l'homme dans ces deux domaines ainsi que la nécessité d'élaborer des normes spécifiques pour combler ces lacunes.

S'agissant de la contribution des personnes âgées au développement durable, la présentation des intervenantes et intervenants et le débat interactif ont mis en évidence l'absence de normes spécifiques relatives à la participation et à la contribution des personnes âgées au développement durable dans les cadres nationaux, régionaux et internationaux. Les participantes et participants aux tables rondes et les intervenantes et les intervenants ont souligné que l'âgeisme et la discrimination fondée sur l'âge constituaient un obstacle majeur à la participation des personnes âgées au développement durable. Ils ont plaidé pour que ces lacunes soient comblées par des garanties plus explicites et mieux adaptées dans un instrument international juridiquement contraignant.

Plusieurs intervenantes et intervenants ont cité la Convention relative aux droits des personnes handicapées comme exemple de la manière dont un instrument juridiquement contraignant pouvait améliorer les résultats du développement sur le terrain. Des références expresses ont été faites à l'article 4 de la Convention, qui garantissait le droit à la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques qui les concernaient, et à son article 32, qui invitait les États à veiller à ce que la coopération internationale, y compris les programmes de développement, soit ouverte aux personnes handicapées.

Certains intervenantes et intervenants ont insisté sur l'importance du soutien à la participation des personnes âgées aux forums internationaux liés au développement durable, tels que le Sommet sur les objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir.

En ce qui concernait la « sécurité économique », les participantes et participants aux tables rondes et les intervenantes et intervenants ont souligné que le droit à la protection sociale, le droit au travail et le droit à un niveau de vie adéquat devenaient de plus en plus inaccessibles pour de nombreuses personnes âgées, ce qui menaçait leur sécurité économique. La pauvreté, les conflits, les catastrophes naturelles, l'augmentation du coût de la vie et les changements climatiques avaient un impact disproportionné sur la sécurité économique des personnes âgées dans le monde. Plusieurs intervenantes et intervenants ont souligné que l'insécurité économique était plus grande pour les personnes âgées qui subissaient des formes croisées de discrimination sur la base du sexe, de la race, de la ruralité, entre autres facteurs.

Le droit à un logement adéquat a été souligné comme un élément central pour garantir la sécurité économique des personnes âgées. Les intervenantes et intervenants ont donné plusieurs exemples de violations de ce droit pour les personnes âgées. Il a été souligné que les personnes âgées avaient, par exemple, du mal à accéder aux prêts et autres ressources financières. Les intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité de veiller à ce que les personnes âgées puissent accéder aux prêts

---

<sup>4</sup> Le débat a été animé par le Directeur général du Centre national des personnes âgées du Nigéria, Emem Omokaro. Les intervenants étaient l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, Claudia Mahler, la Commissaire aux droits des personnes handicapées et aux droits des personnes âgées (Éthiopie), Rigbe Gebrehawaria, le Professeur émérite de droit international et de droits de l'homme, à l'Université de Nouvelle-Galles du Sud (Australie), Andrew Byrnes, et la Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'Association Reach the Aged (Ouganda), Rosemary Bongole Nakasinde.

immobiliers, aux logements sociaux, aux subventions et aux programmes fonciers sans discrimination fondée sur l'âge ou d'autres motifs, ainsi qu'aux services d'aide à domicile et à la communauté, sans discrimination sur la base de l'âge ou d'autres motifs.

Les intervenantes et intervenants ont discuté du droit à la sécurité sociale, en mettant l'accent sur les régimes de retraite. Ils ont noté que les personnes âgées étaient parfois exclues des programmes de soutien économique, que les pensions n'avaient pas suivi le rythme de l'inflation et que les coûts des soins de longue durée dépassaient souvent les revenus tirés des pensions. En outre, il a été souligné que la numérisation des services publics et bancaires pouvait priver les personnes âgées de l'accès à l'information et du contrôle de leurs prestations sociales. Certaines bonnes pratiques ont également été partagées, notamment les crédits de carrière et les allocations budgétaires dédiées aux personnes âgées.

À la lumière des défis et des dimensions interdépendantes de la sécurité économique des personnes âgées, les participantes et participants et les intervenantes et intervenants ont réitéré la nécessité d'un instrument international juridiquement contraignant pour combler les lacunes et renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

### **Droit à la santé et accès aux services de santé**

Après la table ronde interactive sur les contributions normatives, le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur le thème de la treizième session, « contribution des personnes âgées au développement durable »<sup>5</sup>. Le document de travail (A/AC.278/2023/CRP.3) établi et présenté par le HCDH souligne que l'absence de normes internationales concernant le droit à la santé des personnes âgées entraîne des défaillances systémiques dans la promotion, la protection et la réalisation de ce droit. Il indique que les instruments internationaux et régionaux, les constitutions nationales et les lois existantes ont une portée limitée et n'offrent pas une protection cohérente et complète.

Les participantes et participants et les intervenantes et intervenants ont affirmé le caractère central du droit à la santé pour la réalisation des autres droits de l'homme. S'agissant des difficultés rencontrées par les personnes âgées dans l'exercice de leur droit à la santé, nombreux sont ceux qui ont indiqué que l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge constituaient un obstacle majeur. D'autres obstacles ont également été mentionnés, notamment le coût élevé des services de santé, les difficultés d'accès physique aux services et le manque de personnel de santé adéquatement formé.

Les participantes et participants et les intervenantes et intervenants ont mis en avant les répercussions importantes de la pandémie de COVID-19 sur le droit à la santé des personnes âgées, qu'il s'agisse de l'effet direct du virus, de l'interruption des services de santé ou de l'isolement et de la solitude. Plusieurs intervenantes et intervenants ont donné des exemples de discrimination fondée sur l'âge dans le secteur de la santé pendant la pandémie, comme les directives générales de non-réanimation visant les résidents des établissements hébergement et les politiques qui

<sup>5</sup> L'animatrice était le Médecin-conseil de l'Unité Vieillesse et santé, Organisation mondiale de la santé, Yuka Sumi, et les intervenantes et intervenants étaient la Ministre des personnes âgées du Canada, Kamal Khera ; le Directeur d'hôpital, Sous-Directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées au Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées (France), Arnaud Flanquart ; le Directeur du Département du développement des programmes et des affaires internationales du Comité national sur le vieillissement (Chine), Li Zhihong ; la première Défenseuse publique adjointe (Géorgie), Tamar Gvaramadze.

ont empêché les membres de la famille et les contrôleurs indépendants de se rendre dans ces établissements, augmentant ainsi le risque de maltraitance et de négligence.

La discussion a également permis de souligner que les besoins de santé des personnes âgées n'étaient pas homogènes et concernaient aussi bien des maladies non transmissibles que la perte de mobilité et les déficiences sensorielles. De même, les participantes et participants aux tables rondes et les intervenantes et intervenants ont mis en avant l'importance de la prise en compte des interactions entre l'âge et d'autres caractéristiques. Plusieurs intervenantes et intervenants ont mis l'accent sur les disparités dans la situation sanitaire des personnes âgées autochtones et des personnes âgées vivant dans les zones rurales. D'autres ont également noté l'impact du sexe et du statut migratoire. Les effets disproportionnés des conflits sur les personnes âgées ont aussi été soulignés.

Certains intervenantes et intervenants ont indiqué qu'il était nécessaire de garantir des services de santé sexuelle et reproductive ainsi que des services de santé mentale et qu'il fallait veiller à ce que ces services soient personnalisés, ciblés et adaptés aux besoins des personnes âgées en général et dans ces domaines en particulier. Beaucoup ont insisté sur l'importance de l'adoption d'une approche fondée sur le cycle de vie et de la promotion d'un continuum complet de services, y compris des soins préventifs, curatifs, palliatifs et spécialisés.

Le maintien de l'autonomie et la nécessité d'améliorer les soins et les services d'aide à domicile ont également été au cœur des discussions. Il a été jugé essentiel de mettre en place des logements et des services d'aide adaptés aux personnes âgées pour qu'elles puissent choisir de vivre de manière indépendante.

Plusieurs intervenantes et intervenants ont souligné l'insuffisance du cadre international existant et la nécessité d'élaborer et d'adopter un instrument international juridiquement contraignant pour combler les lacunes et améliorer le respect des droits des personnes âgées. Ils ont estimé en outre qu'un tel instrument devait être élaboré avec la participation pleine et entière des personnes âgées et des organisations qui les représentaient.

### **Inclusion sociale**

Après le débat de fond sur « droit à la santé et l'accès aux services de santé », le Groupe de travail a tenu un débat interactif sur le domaine thématique de la treizième session intitulé « inclusion sociale »<sup>6</sup>.

Les intervenantes et intervenants, les délégations et les participantes et participants se sont félicités de la tenue d'une table ronde interactive sur le domaine thématique de la treizième session, « inclusion sociale ». Les participantes et participants ont passé en revue les divers moyens de promouvoir l'inclusion sociale des personnes âgées et ont exploré les moyens par lesquels les groupes en situation de vulnérabilité, notamment les autochtones, les femmes âgées et les personnes handicapées, pouvaient exercer leurs multiples droits humains et libertés fondamentales, mentionnant, entre autres, l'élargissement des possibilités offertes, la mise à disposition de ressources et le respect des droits. La table ronde a noté que de nombreuses personnes âgées étaient victimes d'exclusion sociale dans différents domaines de la vie et que cette exclusion était exacerbée par des barrières systémiques qui alimentaient la discrimination, l'âgisme et les pratiques abusives à l'encontre de

<sup>6</sup> La table ronde a été animée par le Professeur à l'Université de Brême, Mathias von Schwanenflügen. Parmi les intervenants figuraient l'Ambassadeur et ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations (Canada), Ovide Mercredi ; la Directrice du réseau Middle East and North Africa Research on Ageing Healthy, Shereen Hussein.

celles et ceux qui se trouvaient déjà dans des situations vulnérables et qui avaient désespérément besoin de protection et d'inclusion.

Au cours du débat interactif, il a été noté que les multiples privations telles que la pauvreté et la faim, les inégalités entre les hommes et les femmes, le manque de ressources financières et une protection sociale limitée étaient des facteurs précurseurs de l'exclusion sociale. Il a été souligné que ces privations exacerbent l'exclusion sociale et la marginalisation et empêchaient les personnes âgées de jouir des droits humains garantis au niveau international. La table ronde a également noté que l'exclusion sociale se caractérisait souvent par une mauvaise santé, une perte d'estime de soi, la solitude et des taux élevés de suicide et de décès prématuré parmi les populations âgées.

Les participantes et participants ont considéré que l'édification de sociétés favorables à l'inclusion des personnes âgées appelait des lois, des stratégies et des politiques efficaces fondées sur les principes de justice et de réconciliation et contribuant à la mise en place de mécanismes de lutte contre l'âgisme et la discrimination. Il a été souligné qu'il fallait prendre conscience dans ces interventions que l'inclusion sociale allait au-delà de la fourniture de services de base aux personnes âgées et qu'elle était indissociable du respect des droits humains et de la reconnaissance de la dignité et de la valeur des personnes âgées sur un pied d'égalité avec tous les autres membres de la société. Les participantes et participants ont convenu que l'inclusion sociale devait être considérée comme le fondement de toute action destinée à favoriser la pleine jouissance des libertés fondamentales des personnes âgées, y compris la promotion du vieillissement en bonne santé, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les délégations ont estimé qu'un monde idéal, socialement inclusif, impliquerait un solide engagement de toutes et de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du genre, de l'origine ethnique ou de l'identité. En outre, il a été souligné que, pour assurer l'inclusion sociale, il fallait également créer des plateformes de prise de décision servant de caisse de résonance aux aspirations des personnes âgées et que le recours dans cette optique aux plateformes numériques et en ligne avait largement contribué à faire entendre la voix des personnes âgées au moment le plus critique de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Il a été souligné durant le débat interactif que pour progresser vers la vision d'un monde socialement inclusif, il fallait s'attaquer de front aux obstacles à l'inclusion, tels que la stigmatisation et la discrimination, l'âgisme, la maltraitance et la négligence, et promouvoir la participation des plus marginalisés à la prise de décision au niveau communautaire. Les participantes et participants ont noté que, dans la plupart des pays, les données recueillies portaient sur des personnes n'ayant pas plus de 49 ans, ce qui faussait la réalité sur le terrain, et ont donc souligné combien il importait d'améliorer la collecte et l'analyse des données pour mieux comprendre les besoins des personnes âgées.

Enfin, les intervenantes et intervenants ont mis en avant la nécessité urgente de mesures efficaces pour contribuer à l'amélioration de l'inclusion sociale, y compris l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant, soutenu politiquement par des gouvernements déterminés à garantir les droits des personnes âgées.

### **Débat interactif sur le renforcement de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées**

Les intervenantes et intervenants, les délégations et les participantes et participants se sont félicités de la tenue d'une table ronde interactive sur le thème du



renforcement de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées<sup>7</sup>.

Ils ont mis l'accent sur les tendances démographiques mondiales actuelles, notamment le vieillissement de la population, et ont demandé que la promotion des droits fondamentaux des personnes âgées soit traitée par la communauté internationale comme une question urgente. Ils ont fait remarquer qu'alors qu'il n'y avait pas de limite d'âge pour le respect des droits humains, les droits des personnes âgées étaient souvent violés, comme on avait pu le voir lors de la pandémie de COVID-19.

À cet égard, certains participantes et participants, délégations et autres parties prenantes ont fait remarquer que les défis spécifiques auxquels étaient confrontées les personnes âgées, en particulier l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge, n'étaient ni suffisamment pris en compte ni traités dans les cadres internationaux existants en matière de droits de l'homme et dans les organes qui y étaient associés. D'autres intervenants ont indiqué que, bien que des lacunes dans la protection des droits fondamentaux des personnes âgées aient été identifiées au niveau mondial, il était essentiel de mieux comprendre et d'analyser les éventuelles lacunes normatives qui pouvaient exister au niveau international avant d'envisager la nécessité d'élaborer de nouveaux instruments. D'autre part, plusieurs délégations, des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile ont fait valoir que les preuves des lacunes existantes avaient déjà été solidement établies par les travaux menés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement depuis sa création.

Les participantes et participants à la table ronde et les délégations ont partagé leurs données d'expérience au niveau national pour ce qui était de la promotion des droits fondamentaux des personnes âgées et du renforcement de l'action menée par les gouvernements respectifs pour une meilleure prise en compte du vieillissement, tout en notant les défis et les obstacles existants. L'intersectionnalité de la discrimination à laquelle étaient confrontées de nombreuses personnes âgées dans le monde pour des motifs tels que l'âge, le sexe, la race, le handicap et autres, a également été soulignée dans le contexte de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

Les intervenantes et intervenants ont cité plusieurs cadres et instruments politiques internationaux et régionaux qu'elles(ils) jugeaient pertinents et qui fournissaient des orientations pour renforcer la promotion et la protection des droits fondamentaux des personnes âgées. Il s'agissait notamment de la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées, du Protocole de l'Union africaine à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées, de la Charte de l'Union européenne, de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes normatifs de l'UE, ainsi que du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

---

<sup>7</sup> La modératrice était la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, María del Carmen Squeff. Les participants et participantes à la table ronde étaient le Chef de Division pour la politique internationale sur l'inclusion des personnes âgées au Ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse (Allemagne), Nicole Zündorf-Hinte ; le Directeur adjoint de la Division de la politique des seniors au Ministère de la santé et des affaires sociales (République de Corée), Lee Taegyeong ; le Secrétaire national des droits des personnes âgées au Ministère des droits de l'homme et de la citoyenneté (Brésil), Alexandre Da Silva ; l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, Claudia Mahler ; et la Présidente de la Sous-Commission des droits fondamentaux des personnes âgées, Comité des ONG sur le vieillissement (Genève), Silvia Perel-Levin.

Plusieurs délégations ainsi que des membres des institutions internationales des droits de l'homme et de la société civile ont exprimé leur soutien à la création d'un groupe restreint interrégional ainsi qu'au projet de décision présenté à la treizième session. Ils ont aussi souligné la nécessité de garantir la collaboration et la participation actives des personnes âgées, de leurs représentants, de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme à toutes les discussions concernant les droits des personnes âgées.

Certains intervenantes et intervenants ont fait référence à l'évolution des travaux du Conseil des droits de l'homme dans le domaine des droits fondamentaux des personnes âgées et ont réaffirmé qu'il fallait assurer la complémentarité entre les travaux de l'Assemblée générale et ceux du Conseil. La nécessité de veiller à ce que les questions concernant les personnes âgées soient incluses dans les futures réunions phares de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet de l'avenir, a également été notée.

Plusieurs représentantes et représentants d'institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile ont donné des exemples de la mesure dans laquelle l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant renforcerait et faciliterait leur travail au niveau national.

### **Prochaines étapes**

Au cours du débat sur les prochaines étapes, une délégation a présenté et révisé oralement un projet de décision au nom d'un groupe d'États Membres (A/AC.278/2023/L.1/Rev.1). Dans le projet de décision, la présidence du Groupe de travail était priée de désigner deux cofacilitateurs, l'un d'un pays développé, l'autre d'un pays en développement, de travailler avec le Bureau afin d'établir un calendrier précis et de faciliter l'examen du cadre international régissant actuellement les droits humains des personnes âgées, de déceler d'éventuelles lacunes dans la protection desdits droits et de rechercher les meilleurs moyens de combler ces lacunes, en organisant entre les treizième et quatorzième sessions des réunions intergouvernementales informelles, ouvertes, transparentes et inclusives avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des membres d'institutions spécialisés et des observateurs auprès de l'Assemblée générale et en collaborant à cette occasion avec les institutions nationales des droits de l'homme, les ONG et l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

Plusieurs délégations, institutions nationales des droits de l'homme et ONG ont soutenu l'initiative visant à renforcer les travaux du Groupe de travail et à progresser vers des résultats plus concrets. Le projet de décision a été coparrainé par plusieurs délégations. Le Groupe de travail a adopté la décision sans vote.

Au cours du débat de la septième séance, plusieurs délégations se sont félicitées de l'adoption de la décision sans vote. Certaines d'entre elles ont également apprécié la participation d'organisations de la société civile à la session, enrichissant par leur présence les débats. Plusieurs ont réfléchi aux thèmes couverts et aux débats tenus lors de la treizième session et ont rappelé que les personnes âgées souffraient de discrimination fondée sur l'âge, de difficultés liées aux maladies chroniques, aux soins préventifs, à l'accès au droit à la santé, à l'isolement et aux effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19, ce qui mettait en évidence la nécessité de renforcer la solidarité intergénérationnelle et l'importance de promouvoir les droits fondamentaux des personnes âgées. Les délégations ont également présenté leurs plans nationaux visant à garantir l'accès aux services et la protection des droits des personnes âgées. Plusieurs délégations, institutions nationales des droits de l'homme et ONG ont considéré qu'un instrument international juridiquement

contraignant sur les droits des personnes âgées était nécessaire. D'autres ont jugé utile de renforcer les instruments juridiques existants pour protéger ces droits.

Pour ce qui était du choix des domaines thématiques de la quatorzième session du Groupe de travail, qui se tiendrait en 2024, à la suite de consultations avec des États Membres et des États observateurs menées par le Bureau durant l'intersession, le Groupe de travail avait pris une décision orale par laquelle il avait choisi les thèmes suivants : « participation à la vie publique et aux mécanismes de prise de décisions » et « accessibilité, infrastructures et habitat (transport, logement, accès) ».

Pour conclure, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements au Secrétariat pour le soutien constant apporté au Groupe de travail ainsi que, pour leur professionnalisme et leur collaboration remarquables, à la Chef du Groupe chargé du Programme sur le vieillissement et du Groupe de coordination pour les questions relatives au vieillissement, Amal Abou Raféh, et à son équipe ; à Julia Ferre, Shatho Nfila, Amine Lamrabat, Miyeon Hwang, Jules Ottino-Loffler du Département des affaires économiques et sociales ; au Directeur du Bureau de New York du HCDH, Craig Mokhiber, et au Responsable de la Section des droits économiques, sociaux et culturels du HCDH (Genève), Rio Hada.

J'exprime également ma gratitude et mon appréciation au secrétaire du Groupe de travail, Wannes Lint, et au secrétaire adjoint, Rommel Maranan (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) et à toute l'équipe pour leur excellent travail et leur soutien constant.

Je tiens à exprimer une nouvelle fois toute ma gratitude aux participantes et participants aux tables rondes pour leurs contributions inspirantes et de qualité aux travaux du Groupe de travail à sa treizième session, ainsi qu'aux représentantes et représentants des institutions nationales des droits de l'homme, des organismes des Nations Unies et de la société civile pour leur participation active et leur collaboration constructive. J'espère pouvoir compter, lors des prochaines sessions, sur leur présence et sur leurs contributions précieuses, qui aideront le Groupe de travail à exécuter son mandat, et attends avec intérêt un élargissement de leur participation à cet égard.

Enfin, je tiens à exprimer ma sincère et profonde gratitude aux Vice-Présidentes et au rapporteur du Groupe de travail, Roseny B. Fangco (Philippines), Béatrice Maillé (Canada) et Tomáš Grünwald (Slovaquie), pour leur appui précieux aux travaux du Bureau, pour leurs efforts soutenus et pour leur professionnalisme, sans lesquels cette session n'aurait pas pu être menée à bien.

## **VI. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement**

33. À la 7<sup>e</sup> séance, le 6 avril, une déclaration a été faite par la Présidence concernant l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Groupe de travail.

## VII. Adoption du rapport

34. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 6 avril, le Groupe de travail a été informé que le résumé de la Présidence sur les principaux points des débats tenus à la treizième session serait établi ultérieurement par le Secrétariat en collaboration avec le Bureau et qu'il serait incorporé dans le rapport.

35. À la même séance, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa treizième session, publié sous la cote [A/AC.278/2023/L.2](#).

---